

Image not found or type unknown



## désadoption paternelle

Par **jmjulien35**, le **14/06/2020** à **13:46**

Bonjour,

Je désire aujourd'hui annuler une adoption faite de mon vivant et majeur, par mon beau-père.  
Est-ce possible s'i vous plait ?

Merci.

Par **nihilscio**, le **14/06/2020** à **14:57**

Bonjour,

Ce n'est pas possible.

Article 359 du code civil : *L'adoption est irrévocable.*

Par **morobar**, le **15/06/2020** à **09:49**

Bonjour,

Et pourtant on peut lire ceci:

==

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2973>

Seule l'adoption simple du majeur peut être révoquée par un juge, pour des motifs graves (exemples : violences ou actes de délinquance envers l'adoptant) à la demande de l'adoptant ou de l'adopté. La révocation fait cesser pour l'avenir tous les effets de l'adoption, à l'exception de la modification des prénoms.

==

On est bien dans ce cadre puisqu'il s'agit de l'adoption d'un majeur.

Par **nihilscio**, le **15/06/2020** à **13:38**

C'est exact. Reste à voir s'il y a des motifs suffisamment graves pour une révocation de l'adoption.

Par **Tisuisse**, le **16/06/2020** à **07:27**

Bonjour,

Rien ne nous dit que l'adoptant était majeur au moment de cette décision. Par contre, j'ai compris, mais je me trompe peut-être, que cette adoption a été faite lorsque JMJULIEN35 était mineur mais, qu'aujourd'hui, devenu majeur, il ne veut plus de cette adoption.

A JMJULIEN35 de nous dire ce qu'il en est vraiment donc de nous apporter des éclaircissements sur sa demande.

Par **nihilscio**, le **16/06/2020** à **09:51**

*Je désire aujourd'hui annuler une adoption faite de mon vivant et **majeur***

Il était majeur et, chose à noter, vivant. S'il ne l'est plus, c'est son fantôme qui nous écrit.